

Marolles-en-Brie, le 7 avril 2023

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2023**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 30 mars 2023, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, le 6 avril 2023,

Liste des délibérations figurants à l'ordre du jour :

- N° 11/2023 : Affaires Générales** - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- N° 12 /2023 : Finances et Marchés Publics** – Adoption du compte de gestion 2022
- N° 13/2023 : Finances et Marchés Publics** - Vote du compte administratif 2022
- N° 14/2023 : Finances et Marchés Publics** - Affectation de résultat 2022
- N° 15/2023 : Finances et Marchés Publics** - Vote des taux 2023
- N° 16/2023 : Finances et Marchés Publics** – Vote du Budget Primitif 2023
- N° 17/2023 : Finances et Marchés Publics** – Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers
- N° 18/2023 : Finances et Marchés Publics** – Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS
- N° 19/2023 : Finances et Marchés Publics** – Participation aux syndicats et organismes intercommunaux - Budget 2023
- N° 20/2023 : Finances et Marchés Publics** – Actualisation de l'AP/CP pour la mise en place de la vidéoprotection
- N° 21/2023 : Finances et Marchés Publics** – Autorisation de signature du marché public « achat de vêtements de travail et EPI »
- N° 22/2023 : Finances et Marchés Publics** – Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la rénovation de l'éclairage par des Leds dans tous les bâtiments communaux
- N° 23/2023 : Finances et Marchés Publics** – Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'aménagement de divers cheminements piétons

N° 24/2023 : Finances et Marchés Publics - Autorisation de dépôt de dossier de subvention dans le cadre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'éclairage public par un système à économie d'énergie de type LED, à diverses rues de marolles

N° 25/2023 : Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse - Approbation du règlement intérieur des « chantiers Jeunes ».

Monsieur Alphonse BOYE, Maire de Marolles-en-Brie, atteste que ce document sera affiché durant une période de deux mois à l'intérieur de la vitrine extérieure de la mairie à compter du 13 avril 2023.

Alphonse BOYE,
Maire de Marolles-en-Brie

